



Vente de bien pour couvrir impayés

Par **cedricx17**, le **29/06/2010** à **15:10**

Bonjour,

Je dirige une entreprise de réparation informatique. Mon client X ne me paie pas la réparation cela fait maintenant 3 mois.

Je possède encore son ordinateur, car je ne renvoie pas le matériel sans paiement reçu.

Ai je le droit de procéder à la vente de son bien pour recouvrer sa créance ?